



INSTITUT DE FORMATION
Des Professionnels de Santé
Dax-Côte d'Argent



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

INSTITUT DE FORMATION

D'AIDE-SOIGNANT

Livret d'accueil des Élèves
Aides-Soignants

 www.ch-dax.fr



SOMMAIRE

Présentation du Centre Hospitalier de Dax - Côte d'Argent	3
Quelques mots d'Histoire	
Les sites du Centre Hospitalier	
Le Centre Hospitalier	
L'Institut de Formation des Professionnels de Santé	6
Équipe de direction	
Équipe pédagogique	
Équipe administrative	
Les différentes instances	
Se former au métier	9
Formation construite autour de compétences	
Exercice professionnel infirmier	
Financement de la formation infirmière	
Le projet stratégique de l'IFPS	12
Une finalité commune, des objectifs spécifiques	
Le règlement intérieur	
Remboursement des frais de déplacements et indemnités de stage	
Les stages	
La politique Qualité au sein de l'IFPS	
Vaccination pour l'entrée en formation	
La sécurité incendie	
Informations pratiques	16
Accueil et information sur les aspects administratifs de votre scolarité	
Informations par voie d'affichage	
Salles de cours	
Accès à la documentation - la bibliothèque	
Wi-Fi	
Les tenues de stage	
Restauration	
Moyens de transport	
Stationnement des véhicules des étudiants/élèves	
Adresses utiles	
Plan des sites	19

BIENVENUE À L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE DAX-CÔTE D'ARGENT

*Ce livret vous aidera à découvrir l'Hôpital,
son histoire, son actualité.*

*Il vous donnera des informations sur votre formation et sur son
déroulement au sein
de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé.*

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Au XIII^e siècle, la cité dacquoise située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle est dotée de deux hôpitaux hors fortifications de la ville : l'Hôpital Saint Esprit sur la rive droite de l'Adour (quartier du Sablar) et l'Hôpital Saint Eutrope sur la rive gauche (actuel hôpital thermal).

Au XVIII^e siècle, l'Hôpital Saint Esprit est rattaché à l'hôpital Saint Eutrope par un arrêt du Parlement de Bordeaux. Deux "lettres patentes" de Louis XVI ordonnent la fusion des deux hôpitaux et la construction d'un établissement général à l'emplacement de l'hôpital Saint Eutrope. L'édification se fait vers 1780. Plusieurs bâtiments de cette époque existent encore autour de la chapelle de l'Hôpital Thermal.

Au début du XX^e siècle, l'hôpital subit de grandes transformations inaugurées le 7 avril 1907 par Théodore Denis, Maire de Dax.

Depuis, de nombreuses transformations sont en cours avec le réaménagement de tous les sites de l'Établissement. Le Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent n'a cessé d'évoluer pour répondre, de la façon la plus adaptée, aux besoins de santé de la population de la zone d'attraction qui s'étend des portes de Bayonne à Mimizan et Biscarrosse.

Il est membre du Groupement Hospitalier de Territoire des Landes (GHT) depuis le 1er juillet 2016.



SITES & CAPACITÉS

1 Site Vincent de Paul boulevard Yves du Manoir - DAX



Il comprend 355 lits (médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique, psychiatrie, réanimation, pédiatrie, oncologie avec accélérateur de particules) et des places d'hospitalisation de jour, des soins palliatifs, consultation de la douleur, équipe mobile d'orientation gériatrique, des secteurs de consultations et soins externes, un plateau technique avec 9 blocs opératoires, un service de radiothérapie avec 2 accélérateurs de particules, un service d'imagerie avec IRM et scanners, des laboratoires, une unité de médecine sportive et des unités médico techniques logistiques (unité centrale de restauration, services techniques et biomédicaux) et administratives.

2 Site Saint Eutrope rue Labadie - DAX



Situé en centre-ville, il abrite 76 lits en hospitalisation de soins thermaux avec un plateau technique entièrement rénové en 2008, un Centre de Santé Mentale (CSM), un Centre Médico-Psychologique Infantile (CMPI), un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATT) et la Maison des Adolescents.

L'IFPS - institut de formation des professionnels de santé forme chaque année plus de 300 élèves et étudiants (infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes).

3 Site du Lanot route des Roches - DAX



Les différents services de ce site accueillent principalement les personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé nécessite à des degrés divers des soins médicaux, de la rééducation, une surveillance ou des aides dans les actes de la vie quotidienne, pour des périodes courtes ou de plus longue durée : services de soins de longue durée (SLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), hôpitaux de jour gériatrique et un EHPAD "le Hameau de Saubagnac".

On trouve aussi sur ce site un hôpital de jour de pédopsychiatrie et la blanchisserie.

4 CAMSP
avenue Logroño - DAX



L'équipe pluridisciplinaire du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueille et prend en charge en ambulatoire les enfants en difficultés psychique, motrice et/ou sensorielle de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents.

5 EHPAD Les Albizzias
rue Joseph Darqué - DAX



97 lits, répartis en 23 chambres doubles et 51 chambres individuelles aux Albizzias, résidence située au coeur de la ville. Elles sont groupées autour d'espaces communs, lieux de rencontre et de convivialité et comprennent chacune leur salle d'eau privative (douche, lavabo, WC) conçue et adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes.

6 MAS L'Arcolan
route de Léon - MAGESQ



La Maison d'Accueil Spécialisé «l'Arcolan» comprend 26 places d'hospitalisation, dont 2 d'accueil temporaire, permettant la prise en charge d'autistes adultes, avec des possibilités d'accueil temporaire.

7 la Maison du Coeur
Place du Présidial - Centre-Ville - DAX



Il s'agit d'une structure Ville-Hôpital proposant des activités de Prévention des Maladies Cardiovasculaires. La Maison du coeur est la seule structure en France de ce type, dans le secteur Public Hospitalier.

8 Consultations avancées
SAINT VINCENT DE TYROSSE

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé regroupe l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS), l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) et la formation continue.

ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée de 2 cadres supérieurs de santé, coordonnateurs, qui sous l'impulsion de la Direction, conduisent les projets des 3 instituts.

Le directeur est responsable :

- de la gestion administrative et financière de l'IFPS
- du fonctionnement général de l'institut
- de la conception ou de la formalisation et de la mise en œuvre du projet pédagogique
- de l'organisation des enseignements théorique et clinique
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs de l'Institut sous l'autorité de la Directrice sont responsables de :

- La formalisation, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique
- L'organisation de la formation initiale préparatoire et continue
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- Le contrôle des études
- La recherche d'intérêt professionnel
- L'organisation et la planification

des enseignements

- La réalisation des enseignements auprès des étudiants et élèves : cours magistraux, travaux dirigés, réalisation des guidances
- L'encadrement des étudiants et élèves en stage en lien avec :
 - maîtres de stage
 - tuteurs de stage
 - professionnels de terrain
- Le suivi pédagogique et le bilan des acquisitions des étudiants
- La participation aux instances de l'Institut de Formation
- L'évaluation et le contrôle des connaissances et des compétences des étudiants et élèves
- La coordination et l'organisation des stages cliniques en liaison avec les responsables des terrains de stage.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Elle est responsable de la gestion administrative des étudiants et élèves. 5 agents administratifs partagent leur activité sur les 4 filières.

L'INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'INSTITUT

Présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, elle émet un avis sur :

- Le budget de l'institut
- Les ressources humaines
- La mutualisation des moyens, les locaux et les équipements
- Le rapport annuel d'activité des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'Institut dans le schéma régional de formation

Elle valide :

- Le projet de l'Institut
- Le règlement intérieur
- La certification

LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE

Présidée par le Directeur de l'Institut, elle rend des décisions sur les situations individuelles des étudiants/élèves (demande de redoublement, année de césure, actes incompatibles avec la sécurité des patients)

LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

Elle prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Présidée par un représentant des enseignants, elle peut décider des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à un an, exclusion de la formation pour une durée maximale de 5 ans.

LA SECTION RELATIVE À LA VIE ÉTUDIANTE

Présidée par le Directeur assisté d'un vice-président étudiant, elle émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra « scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

**Arrêté du 17 avril 2018
relatif aux conditions de
fonctionnement des instituts
de formation paramédicaux**

**Arrêté du 2 septembre 2015
relatif au diplôme d'état de
masseur kinésithérapeute.**

**Arrêté du 10 juin 2021 relatif
à la formation conduisant
au diplôme d'Etat d'aide-
soignant et portant diverses
disposition relatives aux
modalités de fonctionnement
des instituts de formation
paramédicaux**

**Arrêté du 31 juillet 2009
modifié relatif au diplôme
d'Etat d'infirmier**

LES PARTENAIRES DE VOTRE FORMATION

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX SANTÉ

L'Université de Bordeaux est un partenaire privilégié de l'IFPS tout au long de la formation des étudiants. Elle est représentée aux instances de l'institut et est responsable de la sélection d'entrée (PASS/LAS).

L'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR) coordonne et

contribue à certaines unités d'enseignements et aux évaluations correspondantes. Il a vocation à développer la recherche en sciences de la réadaptation.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET ARS

Les conditions d'accès à la formation, le programme de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation, la délivrance du diplôme et la fixation du quota des étudiants/élèves sont fixés par le Ministère de la Santé au plan national et pour chaque région par l'Agence Régionale de Santé.

Ils assurent également le contrôle pédagogique avec le suivi des programmes et de la qualité de la formation.



LA CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

Elle intervient dans le conseil, l'expertise, l'animation et la coordination. Elle participe notamment à l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma régional dans le champ de la formation initiale.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Depuis la loi du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions ont pris en charge de nouvelles compétences dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Les responsabilités de la Région se répartissent selon plusieurs axes autour de la gestion des Instituts ou Écoles de formation :

- La création des instituts ou écoles de formation et l'agrément des directeurs des instituts ou des écoles de formation
- La répartition du quota régional

entre les établissements sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires.

- Le financement
- La gestion des aides accordées aux élèves ou aux étudiants : le conseil régional détermine les barèmes applicables, dans le respect des minima fixés par décret.



SE FORMER AU MÉTIER

LA FORMATION CONSTRUITE AUTOUR DE COMPÉTENCES

Dans un contexte d'évolution démographique des professions de santé et de vieillissement de la population, la formation et les compétences professionnelles sont au cœur des dispositifs de professionnalisation.

La formation d'aide-soignant, comme l'ensemble des formations paramédicales, doit pouvoir garantir un haut niveau de compétences et d'emploi.

L'arrêté du 10 Juin 2021 prévoit une formation en alternance, découpée en 5 blocs de compétences regroupant 10 modules :

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale
- Repérage et prévention des situations à risque
- Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement
- Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Traitement des informations
- Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Ces modules sont mis en lien avec les 11 compétences à acquérir pour exercer le métier :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

LES STAGES

Ils peuvent être réalisés au sein de structures sanitaires, sociales ou médico-sociale : Médecine, Chirurgie, Santé mentale ou psychiatrie, auprès de personnes âgées ou handicapées, dans le secteur extrahospitalier.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées (Article 4 de l'arrêté du 10 Juin 2021).

Les durées de stages peuvent varier de 3 à 7 semaines selon le parcours de l'élève.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de la formation.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des 5 blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci [...].

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

(annexe 1 de l'arrêté du 10 Juin 2021 : Référentiel d'activités)

FINANCEMENT DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

LES BOURSES SANITAIRES

La bourse constitue une aide financière accordée par le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine aux élèves dont les revenus sont insuffisants au regard des charges occasionnées par la formation entreprise. Ne sont pas éligibles : les personnes salariées et indépendantes en formation en cours d'emploi, les personnes en formation pendant le bénéfice d'un CIF, les personnes en congé parental ou en disponibilité, les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle ou d'une allocation chômage.

La demande de bourse est effectuée par l'élève lors de son entrée en formation. L'accès au dossier se fait par l'intermédiaire de l'Institut de formation.

Le virement de la bourse se fait en plusieurs versements tout au long de l'année de formation.

LE FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

La subvention régionale prend en charge les frais pédagogiques facturés par l'Institut de formation, en partenariat avec le Pôle Emploi pour les personnes entrant en formation dans un établissement aquitain et agréé.

Sont concernés :

- les demandeurs d'emploi non indemnisés,
- les demandeurs d'emploi indemnisés,
- les jeunes en poursuite de formation initiale.

Le financement de la formation peut être proposé par des employeurs par la voie de l'apprentissage ou dans le cadre de la formation professionnelle continue par le biais des OPCO (Opérateurs de Compétences).

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine facilite votre accès aux qualifications paramédicales en mettant à votre disposition le site internet.

www.sanitaire-social.aquitaine.fr

LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'IFPS

Le projet de l'institut repose sur une vision prospective pour les 5 ans à venir. Il s'appuie sur l'analyse de l'existant, sa valorisation et sur les évolutions futures perçues de l'environnement dans lequel les professionnels exercent : évolution des métiers, des pratiques, contraintes budgétaires.

Il a permis d'entreprendre une réflexion commune entre les différents professionnels de l'institut. C'est un élément fédérateur qui a favorisé une démarche collective d'équipe, un décloisonnement, la mise en relation de collaborateurs volontaires et bienveillants. Il se décline par les différents projets pédagogiques au sein des filières, rend lisible la cohérence et le sens de ceux-ci.

Il s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'institut et l'obtention d'une certification ISO 9001 et Qualiopi. Il a nécessité des choix pour lesquels des plans d'actions sont déclinés. Les plans d'actions sont identifiables par tous les acteurs concernés par la formation et sont suivis par des indicateurs d'évaluation.

Le projet de l'institut prend en compte le projet d'établissement et le projet de soins du Centre hospitalier.

UNE FINALITÉ COMMUNE, DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Chaque filière de formation (IFSI, IFAS, IFMK) élabore un projet pédagogique spécifique qui répond aux exigences réglementaires du diplôme visé, tout en insufflant une vision propre à l'institut, conforme aux aspirations des professionnels et aux attentes du territoire et des tutelles.

Ces projets présentent les choix et les objectifs pédagogiques des instituts, parmi lesquels des objectifs communs :

- **l'individualisation des parcours** : des parcours de formation adaptés au profil de l'étudiant/élève (parcours partiels, promotion professionnelle...) et attentifs à son projet professionnel,
- **la professionnalisation** : l'accompagnement de l'élève dans l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice professionnel,

- **l'interdisciplinarité** : le développement de séquence pédagogique en inter-filière afin d'améliorer la connaissance des compétences des différents métiers et favoriser le travail collectif au service du patient.

L'IFPS de Dax porte une attention particulière à la qualité des formations dispensées afin de former des professionnels performants.

Les différents aspects de l'exercice professionnel sont présentés et accessibles à travers des séquences pédagogiques animées par des professionnels aux profils variés, complémentaires et reconnus pour leur expertise professionnelle.

L'IFPS prépare les étudiants/élèves à un exercice professionnel varié et conforme aux besoins en santé publique du territoire, avec l'objectif de faciliter une insertion professionnelle durable.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

les étudiants/élèves sont tenus de se conformer au règlement intérieur présenté en début d'année scolaire. Il définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des personnes participant aux actions de formation.

La charte de bon usage de l'informatique et des réseaux sociaux, annexée au règlement intérieur, vise à maintenir la sécurité du système d'information hospitalier sur lequel le réseau de l'IFPS s'appuie et ce dans l'objectif de :

- préserver la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité des données,
- éviter l'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles et publiques.

LES STAGES

Le coordonnateur des stages est responsable du parcours de stages des étudiants/élèves .

Chaque terrain de stage fait l'objet d'une procédure d'agrément.

La charte d'encadrement signée par l'établissement d'accueil garantit les conditions d'apprentissage au sein de la structure. Une convention de stage est signée afin d'identifier les conditions d'accueil de l'étudiant/élève. Elle règle les rapports entre les différentes parties (institut, établissement d'accueil et de l'étudiant/élève).

Les terrains de stage font l'objet d'une évaluation régulière par les étudiants/élèves et l'institut.

LA POLITIQUE QUALITÉ AU SEIN DE L'IFPS

Pourquoi une démarche qualité ?

La démarche qualité a pour objet de re-questionner les pratiques, les organisations dans le but d'améliorer la qualité du service rendu. Un secteur du Centre hospitalier n'avait pas encore formalisé cette démarche : l'IFPS. C'est chose faite. Si les organismes de formation continue sont entrés rapidement dans les démarches qualité il y a quelques années, on peut noter que très peu d'IFPS se sont engagés dans cette démarche volontaire.

L'IFPS de DAX est entré dans un processus de certification dans une dynamique volontaire et transversale. La mise en œuvre réfléchie et coordonnée du projet, participe pleinement à l'amélioration de la performance du dispositif de formation toujours plus centré sur la réussite de l'étudiant/élève dans un parcours sécurisé de formation professionnelle.

L'IFPS de DAX certifié ISO 9001 -2015

Depuis mars 2019, l'IFPS a bénéficié de plusieurs audits externes. Cets audits reposent sur les 3 référentiels : la Norme ISO9001-2015, l'AFAQ ISO appliquée aux organismes de formation 2017 et le référentiel national qualité (Qualiopi)

Débutée en 2017, la démarche qualité permet de valoriser les savoir faire, revisiter, harmoniser et formaliser les pratiques, procédures et organisations intégrant l'ensemble des filières : IFSI, IFMK, IFAS et Formation Continue de l'IFPS.

Nos objectifs Qualité

- Réussir la transition vers une hybridation des formations
- Répondre aux demandes d'augmentation des quotas des tutelles, tout en conservant la qualité de la formation et le bien-être des apprenants.

Quels enjeux ?

Le développement et l'amélioration continue de la qualité de nos prestations permettent d'harmoniser les pratiques entre les différentes filières afin d'optimiser les organisations et les rendre plus lisibles par tous et pour tous.

Premiers concernés, les étudiants/élèves deviennent acteurs de la qualité. Des enquêtes de satisfaction, bilans d'Unité d'Enseignement de modules leur sont régulièrement adressés tout au long de leur formation afin de réajuster si besoin. Ils peuvent également signaler les dysfonctionnements en déclarant des Non-Conformités. Cela devrait leur permettre de développer très tôt une culture qualité qu'ils mettront alors au service de ceux dont ils prendront soin.

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 93.69 % des élèves / étudiants toutes filières confondues recommandent l'IFPS
- 93.3 % des élèves / étudiants recommandent les terrains de stage
- Audits externes de certification réussis.

VACCINATIONS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Arrêté du 17 Avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux (Titre III - article 44)

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée :

1. À la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. À la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



En cas d'accident de travail, vous devez informer votre responsable, effectuer une déclaration sur l'imprimé disponible dans les services et fournir un certificat médical à trois volets adressé à l'IFPS dans les 48 heures.

Dans le cas particulier d'un accident par exposition au sang, la médecine du travail doit être contactée le plus rapidement possible.

La vaccination contre le COVID-19 est fortement recommandée.

Pour tout renseignement, contacter la médecine de Santé au travail du Centre Hospitalier de Dax - poste 2 55 76
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les étudiants/élèves doivent connaître et se conformer aux règles élémentaires de sécurité incendie. Ils reçoivent une formation sur la prévention et les règles à observer en cas d'incendie : la présence à cette formation est obligatoire.

En cas d'alarme incendie, les étudiants/élèves doivent se reporter aux consignes affichées dans les espaces publics de l'institut.

INFORMATIONS PRATIQUES

DES RÉFÉRENTS HANDICAP SONT PRÉSENTS AU SEIN DE L'IFPS :

Leur mission :

- accueillir et accompagner les apprenants en situation de handicap tout au long de leur formation
- conseiller sur les démarches administratives.

N'hésitez pas à les contacter :

- IFSI : Bertrand LE ROUX 05.58.35.67.11
- IFAS : Laurent MERLIN 05.58.35.67.02
- IFMK : Eric LECERF 05.58.35.66.68

En savoir plus ...



ACCUEIL ET INFORMATION SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS DE VOTRE SCOLARITÉ

Sur rendez-vous uniquement après contact par mail.

L'équipe administrative vous accompagnera dans vos démarches au cours de votre scolarité : droits d'inscription, frais de scolarité, constitution du dossier scolaire, demande de bourses auprès du Conseil Régional, etc.

INFORMATIONS PAR VOIE D'AFFICHAGE

Affichage dans le Hall d'entrée et dans les salles de cours

- Des panneaux muraux : planning des cours, liste des affectations en stage, convocations au secrétariat
- Un panneau d'affichage destiné aux élèves pour qu'ils puissent se transmettre des informations.

À l'extérieur

Sur le mur attenant à l'entrée de l' Institut de Formation se trouve un panneau d'affichage : notes d'information, résultats aux concours, au diplôme d'état d'infirmier, au diplôme d'état d'aide-soignant, au diplôme d'état en masso-kinésithérapie.

Le site internet

www.ch-dax.fr/Institut-de-formation

Utilisation de plateformes [e.noticia](#) et [Apprentoile](#)

SALLES DE COURS

L'Institut de Formation dispose de plusieurs salles de cours et de travaux pratiques et d'un laboratoire de simulation.

Certains cours peuvent se dérouler sur des sites extérieurs à l'établissement.

Des ordinateurs avec accès internet sont réservés aux étudiants/élèves.

ACCÈS À LA DOCUMENTATION – BIBLIOTHÈQUE

Ce service, situé à l'Institut de Thermalisme, en partenariat avec l'Université de Bordeaux met à disposition des ouvrages et revues. Il guide dans la recherche documentaire : tous les jours, du lundi au vendredi (sauf durant les périodes de congés annuels).

8 rue sainte Ursule 40100 Dax

Horaires au public : du lundi au jeudi de 10 h à 18 h 45.

« **MY KOMUNOTÉ** » portail communautaire de l'IFPS, accessible à tous les étudiants/élèves. Il permet la consultation des plannings de cours, le suivi des portfolios, des évaluations et les informations liées aux stages.

Wi-Fi

Les identifiant et mot de passe sont communiqués en début de formation après acceptation de la charte d'utilisation.

TENUES DE STAGE

Les étudiants/élèves bénéficient du prêt de 5 ensembles (tunique + pantalons) à restituer en fin de formation. L'entretien des tenues identifiées aux noms et prénoms fait l'objet d'une procédure.

RESTAURATION

Les étudiants/élèves peuvent prendre leurs repas aux selfs du Centre Hospitalier de Dax :

- self Hôpital Vincent de Paul
- self Hôpital Thermal
- self Centre de Gériatrie

Modalités

Une carte repas est remise à chaque étudiant/élève lors de la rentrée.

Le rechargement de la carte s'effectue à la régie (site Saint Eutrope de 9 h à 11 h 40 et de 12 h 30 à 15 h 30, site Vincent de Paul, site du Lanot) ou sur le site

<https://www.popandpay.com/>

* Repas CROUS au tarif en vigueur (uniquement pour les étudiants)

Par mesure d'hygiène, l'accès au self en tenue de stage est interdit.

MOYEN DE TRANSPORT

Il est indispensable de disposer d'un moyen de transport pour vous rendre sur les différents lieux de stage situés sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Des associations étudiantes vous proposent divers services (tutorat, soutien personnel, pratiques sportives ...) et animations. Renseignez vous auprès des délégués des promotions supérieures.

LOGEMENT

Les étudiants/élèves peuvent, sous condition de ressources (boursier ou non boursier), bénéficier d'un logement à la Résidence Habitat Jeunes du Grand Dax

Renseignements au 05 58 58 01 01
<http://fjtdax.pagesperso-orange.fr>

- **C.I.O.U.S.** Campus universitaire,
7 rue Saint John Perse - 64000 PAU
Tél. 05 59 30 89 00
- SIRES Aquitaine Conseil régional
<http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>
Tél. 05 56 51 57 66

ADRESSE UTILE

- **Office du Tourisme**, 11 Cours Maréchal
Foch – DAX

- **Service Jeunesse**, 9 rue de Borda –
DAX
05 24 62 70 41

STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES ÉTUDIANTS

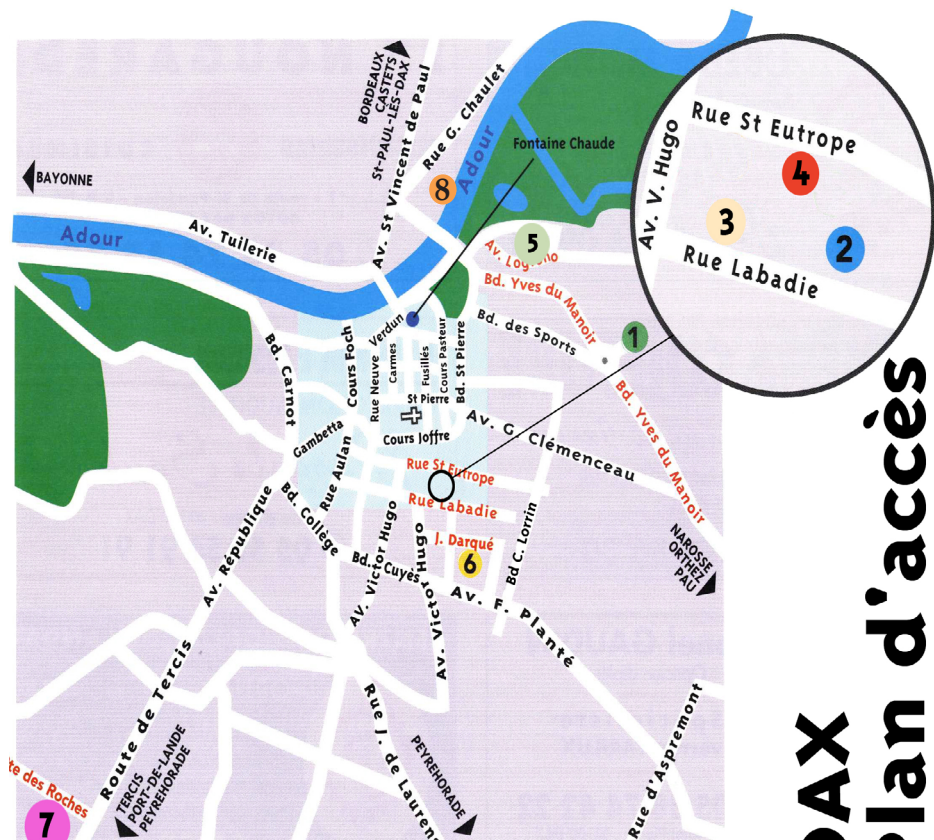
En raison des capacités d'accueil réduites, l'Établissement ne peut autoriser le stationnement des véhicules des étudiants et des élèves. Des possibilités de stationnement existent à proximité de l'Institut de Formation.

Il est demandé à chacun d'être vigilant et de bien vouloir respecter les règles de stationnement mises en place par la Ville de Dax.

Les modes de déplacement doux (piéton, cycles) ainsi que les transports en commun sont à privilégier.

Renseignements : www.trans-landes.fr/couralin

PLANS DES SITES



DAX Plan d'accès

- 1 **Hôpital Vincent de Paul**
Boulevard Yves du Manoir
- 2 **Hôpital Thermal**
rue Labadie
- 3 **Centre de Santé Mentale**
rue Labadie
- 4 **Institut de Formation en Soins Infirmiers**
rue St Eutrope
- 5 **Centre d'Action Médico-Social Précoce**
Avenue Logroño
- 6 **Résidence les Albizzias**
rue Joseph Darqué
- 7 **Centre de Gériatrie du Lanot**
*Hôpital de jour ; Long et Moyen séjour ;
le Hameau de Saubagnac*
- 8 **Institut du Thermalisme**
Centre de documentation

Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent

Stéphane JACOB
Directeur

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Dominique MALICHECQ
Directrice

Sophie CAPIELLO
**Directrice en charge de la coordination territoriale
des instituts de formation paramédicales GHT des Landes**

Christine DEHEZ
**Coordonnatrice pédagogique IFSI-IFAS-Formation continue
Responsable Qualité**

Maxime CAFFRAY
Coordonnateur pédagogique IFMK

Secrétariat
Ida BOURGOIS
Valérie BRETTE
Laurence LAGNET
Sébastien SURRIER

05 58 91 46 70 ou 05 58 91 39 18
e-mail : ifsi@ch-dax.fr

Équipe pédagogique

Elisabeth CANDAU
Cadre de santé

Sylvie CASTERA-DANTHONNY
Cadre de santé

Emmanuelle LARRAMENDY
Formateur

Laurent MERLIN
Cadre de santé

Véronique PAWLAK
Cadre de santé